

AVIS PUBLIC CONSULTATION PUBLIQUE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ que lors de sa séance extraordinaire qui s'est tenue le jeudi 21 juillet 2022, le conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer a donné avis de motion qu'il présentera pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal le règlement intitulé *Règlement n° 349 ayant pour but de citer « l'Église Notre-Dame-de-l'Assomption » à titre d'immeuble patrimonial.*

L'objet de ce règlement est d'entreprendre la reconnaissance de l'immeuble sis au 29, rue Principale Est sur le lot 5 088 378 du cadastre du Québec, à savoir l'Église Notre-Dame-de-l'Assomption, à titre d'immeuble patrimonial en conformité avec les pouvoirs conférés à la municipalité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002).

Le conseil local du patrimoine tiendra une séance publique de consultation au 66 rue Principale Est le lundi 26 octobre 2022 à 19h. Cette séance a pour but d'expliquer le projet de règlement, mais également d'entendre les commentaires des personnes intéressées au présent règlement.

Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité ou encore au bureau municipal.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 11^e jour d'octobre deux mille vingt-deux.



Jean-François Tétrault
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jean-François Tétrault, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre huit et neuf heures, le onzième jour d'octobre 2022. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-septième jour d'août deux mille vingt-deux.



Jean-François Tétrault,
Directeur général et greffier-trésorier